

ADZRP ASSOCIATION DONGEOISE
des ZONES à RISQUES et du PPRT
adzrp44@gmail.com

association des **HABITANTS** du village de **GRON**
Montoir de Bretagne ▼ assoc.habitants.gron@gmail.com

association **Vivre à Méan Penhoët**
pour défendre la qualité de vie des habitants
et des usagers du quartier
vivreameanpenhoet@gmail.com



Donges, le 6 mai 2019

Monsieur le PREFET de Loire-Atlantique
6, Quai CEINERAY
BP 35515
44035 NANTES Cedex 1

Objet : demande d'audience

Monsieur le Préfet,

Nombreuses sont les informations, les rapports, les études qui alertent sur les conséquences et les effets de la pollution atmosphérique sur la santé de l'Homme et l'environnement. En juin 2016, l'étude menée par la Nouvelle Agence de Santé Publique précisait que la pollution atmosphérique due aux particules fines provoquait la mort de 48 000 personnes dans notre pays auxquelles s'ajoutaient les victimes de maladies cardiaques et pulmonaires. Elle soulignait également que ce n'était pas tant les pics de pollution qui étaient à redouter que le temps de l'exposition. C'est vraisemblablement pour cette raison que des maladies sont détectées plusieurs années après une exposition à un polluant.

Le 12 juillet 2017, le Conseil d'État jugeait que le dépassement des valeurs limites en particules fines (PM10) et en oxydes d'azote contrevenait à la directive sur la qualité de l'air et enjoignait le Gouvernement d'adopter au plus vite des plans permettant d'y remédier. En l'absence d'engagement fort de l'État, plusieurs dizaines de requérants parmi lesquels figurent aussi Greenpeace, France Nature Environnement, Notre affaire à Tous ont décidé de déposer un nouveau recours devant le Conseil d'État afin de « contraindre le gouvernement à respecter la décision de la plus haute juridiction de l'État par une exécution forcée de la décision sous astreinte ».

Dans son rapport spécial 2018 intitulé: « Pollution de l'air, notre santé n'est toujours pas suffisamment protégée », la Cour des Comptes Européenne dresse un bilan tout autant inquiétant. Dans l'Union Européenne, la pollution atmosphérique provoque, en moyenne, plus de 1 000 décès prématurés par jour. Pour sa part, la Commission Européenne estime que le coût externe sanitaire se situe entre 330 et 940 milliards d'euros par an. Face à ce « mal du siècle », nombre de citoyens organisés ou non, s'inquiètent notamment de l'extrême nocivité de la pollution industrielle. Citons la plainte déposée par des habitants de la

vallée de l'Arve en Mai 2018 contre l'État pour « carence fautive », l'étude révélée par le journal *Le Monde* (28 mai 2018) faisant état d'une « surimprégnation » notamment au plomb et une « surexposition » aux particules fines chez les habitants de Fos-sur-Mer, le rapport de juillet 2018, révélant une pollution massive de l'air et des manquements graves de l'industriel SANOFI à Lacq sur le site chimique de Mourenx rejetant dans l'atmosphère des matières dangereuses à des taux astronomiques, bien loin des seuils autorisés.

Dans notre région, des industries comme TOTAL à Donges, YARA à Montoir de Bretagne, RABAS PROTEC à Saint-Nazaire rejettent dans l'atmosphère de nombreux polluants non sans conséquence sur la santé humaine. Nous pourrions multiplier les exemples.

Une autre source de pollution ne manque pas d'affecter la santé des habitants proches d'un site polluant : les émergences à la torche, procédure qui ne doit répondre exclusivement qu'à un besoin de sécurité. Ces torches émettent du dioxyde de soufre, du dioxyde d'azote. Elles rejettent également dans l'atmosphère des poussières, des particules fines, des composés organiques volatils dont le benzène, polluant cancérigène avéré.

Nombreuses sont les interrogations exprimées par les adultes qui s'inquiètent pour leur santé et celle de leurs enfants. Combien de personnes déclarent être gênées pour respirer par exemple. Le « diagnostic santé » publié en 2017 par l'Agence Régionale de Santé et l'Observatoire Régional de Santé confortent les habitants dans leurs appréciations, les chiffres précisant les taux de maladies graves se révélant être bien supérieurs aux données régionales ou nationales. Ainsi, le taux de mortalité générale est de 6 points supérieur aux moyennes régionale et nationale, les mortalités par cancer pour les personnes de moins de 65 ans y sont supérieures de 22 %, les taux de personnes en affection de longue durée pour maladies respiratoires atteignent 23 %.

Si les résultats sont à interpréter avec discernement, les causes doivent être recherchées, explicitées sereinement et sérieusement en toute transparence pour mieux y remédier.

Parce qu'elles ont comme objectif d'informer et de défendre les intérêts des citoyens, nos trois associations ont décidé de sensibiliser la population qui entend connaître ce qu'elle respire et de soumettre à son approbation un texte-pétition réclamant une étude épidémiologique sur notre secteur géographique (copie jointe).

Plusieurs courriers ont été adressés à l'Agence Régionale de Santé. Ils sont malheureusement sans réponse à jour.

Le 24 avril, nous avons rencontré les vice-président(e)s de la CARENE en charge du dossier « transition écologique », le 26 avril, une délégation du groupe EELV locale accompagné d'un responsable national.

Si les uns et les autres ont reconnu que la pollution était « un véritable sujet de préoccupation » qu'ils comprenaient l'inquiétude légitime et les demandes de la population exprimées à travers notre pétition, ils nous ont précisé que l'organisation d'une enquête épidémiologique relevait de la responsabilité du représentant de l'État.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre considération.

Pour Vivre A Méan Penhoët
Pour l'Association des habitants du village de Gron
Pour l'Association dongeoise des zones à risque et du PPRT